

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE 12 OCTOBRE 2022

### PLFSS : L'AD-PA PREND ACTE

Le projet de loi de finances pour la Sécurité Sociale pour 2023 présente incontestablement des éléments positifs comme le bouclier inflation et le bouclier énergie qu'elle a demandés avec force depuis de nombreux mois.

Bien sûr il faudra s'assurer structure par structure que les surcoûts seront bien compensés à l'euro-l'euro pour ne pas diminuer encore les moyens du secteur. En effet, il ne s'agirait pas à la crise structurelle d'ajouter une crise conjoncturelle dont beaucoup ne se relèverait pas.

Il faudra à cet égard élargir le bouclier énergie aux services à domicile pour lesquels les factures d'essence pèsent lourdement.

Par ailleurs, la création de 2h de convivialité pour les personnes âgées à domicile va dans l'intérêt des personnes aidées et des salariés, même si le financement et la date d'entrée en vigueur de cette disposition demeurent hypothétiques.

La création de 3000 postes est loin des revendications de l'AD-PA et même des engagements du Président mais leur annonce va dans le bon sens.

L'AD-PA ne peut en rien soutenir la politique de contrôles tout azimute qui vise à faire oublier que les difficultés des personnes âgées est due à l'inaction de l'État pendant de nombreuses années et non aux établissements ou aux services à domicile.

L'AD-PA a noté avec intérêt l'inscription du Bien vieillir dans le Conseil National de la refondation et l'engagement du Ministre à lutter contre l'âgisme et la promotion de la participation des personnes âgées ce qui peut laisser penser que les regrettables interrogations sur la loi autonomie pourraient être dépassées et déboucher sur une véritable volonté politique.

Pour toutes ces raisons l'AD-PA a pris acte de ce projet de loi de finances au Conseil de la CNSA hier matin.



Téléchargez  
notre plateforme  
[plateforme.ad-pa.fr](https://plateforme.ad-pa.fr)

Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :  
Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)